

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 septembre 2021

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 13
(Urgence sanitaire)

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 21
Nombre de représentés : 07

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 09
Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2021-118

AVIS DE LA COMMUNE DANS
LE CADRE DE L'ENQUETE
PUBLIQUE PREALABLE A
L'AUTORISATION D'UN PROJET
DE CREATION D'UNE
INSTALLATION DE
VALORISATION DE SOUS-
PRODUITS DE POISSONS
SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE LE PORT
PRESENTE PAR LA SOCIETE
VALOBIO

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil
Municipal a été faite et affichée le 31
août 2021.

- le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de
la mairie le :

20 SEPT 2021

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi
sept septembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni
au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale
sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, , Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic
10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M.
Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages,
Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, Mme
Brigitte Laurestant, Mme Garicia Latra Abélard, M. Didier
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla
Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme
Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe
(par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint (par Mme Jasmine Béton 3^{ème}
adjointe), Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-
Paul Babef), M. Franck Jacques Antoine (par M. Olivier
Hoarau Maire), M. Fayzal Ahmed Vali (par M. Zakaria Ali),
M. Alain Iafar (par Mme Sophie Tsiavia), M. Jean-Claude
Adois (par M. Didier Amachalla), M. Patrice Payet (par M.
Henry Hippolyte). Mme Véronique Bassonville (par Mme
Aurélie Testan).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Mihidoiri Ali 8^{ème}
adjoint à 17 h 17 (affaire n° 2021-101), M. Zakaria Ali à
17 h 18 (affaire n° 2021-101), Mme Sophie Tsiavia à
17 h 18 (affaire n° 2021-101), Mme Barbara Saminadin à
17 h 22 (affaire n° 2021-102).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand
Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

**AVIS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE
PREALABLE A L'AUTORISATION D'UN PROJET DE CREATION
D'UNE INSTALLATION DE VALORISATION DE SOUS-PRODUITS DE POISSONS
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LE PORT
PRESENTE PAR LA SOCIETE VALOBIO**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande présentée le 22 décembre 2020, complétée le 12 mai 2021 par la société Valobio, préalable à l'autorisation d'un projet de création d'une installation de valorisation de sous-produits de poissons, sur le territoire de la Commune de Le Port ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 322-2021/SP/Saint-Paul du 21 juillet 2021, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 16 au 31 août 2021 inclus sur les Communes de Le Port, de La Possession et de Saint-Paul, préalable au projet de création d'une installation de valorisation de sous-produits de poissons ;

Vu le rapport du 11 juin 2021 de la Direction de l'Environnement, de l'aménagement et du Logement de La Réunion ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 18 août 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance le 7 septembre 2021 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'émettre un avis favorable au projet de création d'une installation de valorisation de sous-produits de poissons, sur le territoire de la Commune de Le Port, présenté par la société Valobio sous réserve de la prise en compte des remarques mentionnées dans le rapport joint en annexe ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Olivier HOARAU